

Intervenants

- Un coordinateur
- Du personnel D.Itep selon les besoins identifiés

Contact

-  [Sur le site web du SESSAD Caminem](#)
-  06-08-92-58-24
-  xavier.quesada@asso-sauvy.fr

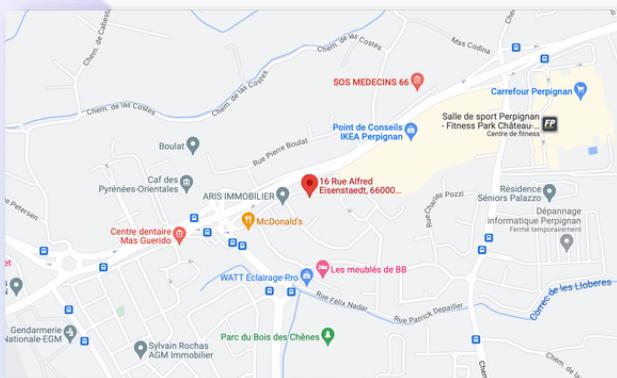
Zone d'intervention

L'ensemble du département des Pyrénées Orientales.



Situation

Implanté en ville pour un accès facile.



16 Rue Alfred Eisenstaedt
66000 Perpignan

DISPOSITIF ITEP 66

Découvrir le Pôle Ressource



Identité

Le Pôle Ressource est un service du Dispositif ITEP 66 :

- D.ITEP Peyrebrune-Caminem (Assoc. J.SAUVY)
- D.ITEP F.Tosquelles (Assoc. ADPEP66)

Historique

Au sein du département des Pyrénées Orientales, 2 Dispositifs ITEP interviennent auprès "d'enfants et adolescents d'intelligence normale présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages".

Ces 2 dispositifs ont développé un pôle ressource sur les troubles du comportement.

Celui-ci a pour objectif de favoriser la prévention, l'inclusion et la lutte contre les ruptures de parcours médico-sociaux pour les jeunes âgés de 3 à 20 ans ayant une notification MDPH relevant d'un D.ITEP.

Dans le cadre de la convention, la direction du pôle ressource est assurée par Mr Nicolas FRANCO, Directeur du D.ITEP Peyrebrune-Caminem.

Missions

- 01 Conseiller et participer à des actions de sensibilisation sur les troubles du comportement auprès des professionnels sociaux et médico-sociaux.
- 02 Information et sensibilisation sur l'évolution du D.ITEP et ses modalités d'intervention.
- 03 Mettre en œuvre une intervention ponctuelle afin d'aider les différents partenaires dans leurs démarches d'évaluations et orientations.
- 04 Gestion de la liste d'attente D.ITEP et suivi des 3 ans à la sortie du dispositif.
- 05 Travail sur les fratries des situations D.ITEP

Qui peut solliciter le Pôle Ressource ?

Le Pôle Ressource s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social concernant des situations avec ou sans notification MDPH.

Le dispositif a pour mission de concevoir, animer des actions d'information, de prévention et de formations des partenaires.

Le dispositif peut ponctuellement être complémentaire de l'intervention du Dispositif EMAS sur le domaine du trouble du comportement :

L'objectif étant de renforcer l'action de l'EMAS et améliorer la situation des enfants avec ou sans notification MDPH.

Comment s'y prendre ?

Lorsque vous identifiez un besoin ou une demande d'information, vous pouvez remplir la fiche saisine à l'adresse suivante :
www.....

Vous pourrez alors la transmettre par mail.